



Mon avocat ne veux pas acceder à ma demande

Par **behakim**, le **01/11/2014** à **12:44**

Bonjour,
Après un jugement de la cour d'Appel de Paris en ma faveur j'ai pris un huissier pour faire exécuter ce jugement, mais l'huissier me dit qu'il ne peut le faire exécuter tant qu'il n'a pas eu la signification (notification) d'avocat à avocat. Cela fait maintenant 1 an que je demande ce papier à mon avocat et il refuse de me le donner. Quelles sont mes recours pour avoir cette signification ?
Bien cordialement

Par **ravenhs**, le **01/11/2014** à **13:05**

Bonjour,
[citation]Cela fait maintenant 1 an que je demande ce papier à mon avocat et il refuse de me le donner.[/citation]
Vous a t-il indiqué la raison de son refus?
A vous lire.

Par **behakim**, le **01/11/2014** à **13:19**

Non, j'ai appelé plusieurs fois son étude je me suis même déplacé et on me répond à chaque fois qu'il me rappellera, je précise que je suis à jour de tous les paiements d'honoraires et que l'affaire est jugée.
Bien cordialement

Par **ravenhs**, le **01/11/2014** à **14:03**

C'est très étonnant car une signification d'avocat à avocat ça prend 15 minutes par informatique... Par support papier ça prends 1 semaine au plus, le temps d'avoir le retour de la notification d'avocat à avocat.rnrnDans un premier temps, écrivez lui une lettre recommandée avec accusé de réception pour lui demander de procéder à cette notification en lui rappelant vos multiples appels téléphoniques en ce sens, que vous êtes à jour de ses honoraires et que sa négligence vous empêche de pouvoir recouvrer les sommes dues.rnrnDans un second temps, et en cas d'inaction de sa part vous n'aurez d'autre choix que de saisir le Bâtonnier mais ce sera plus long.rnrnBien cordialement.

Par **jibi7**, le **01/11/2014 à 14:17**

Rien ne vous interdit de commencer par vous adresser au greffe qui a fait le jugement en en demandant copie ou en leur envoyant copie de votre courrier a l'avocat..rnrnappelez lui les prescriptions et les interets qui courent

Par **behakim**, le **01/11/2014 à 14:19**

"C'est très étonnant car une signification d'avocat à avocat ça prend 15 minutes par informatique... Par support papier ça prends 1 semaine au plus, le temps d'avoir le retour de la notification d'avocat à avocat"rnrnMerci pour la réponse. une dernière petite question, le jugement datant de plusieurs années (mon huissier dit qu'il n'y a pas prescription), est ce qu'il peut toujours faire la signification ?rnrnBien cordialement.

Par **behakim**, le **01/11/2014 à 15:18**

Jibi7 " adresser au greffe qui a fait le jugement en en demandant copie" Une copie de quoi ? Je comprend pas.rnrnCordialement

Par **ravenhs**, le **01/11/2014 à 19:34**

Re,rnrn@behakim: rnrnOui, il peut toujours la faire.rnrnPour Jibi7, il est hors sujet, il n'y a rien à comprendre.rnrnBien cordialement.

Par **behakim**, le **01/11/2014 à 20:10**

Merci beaucoup.rnrnBonne soirée.rnrnHakim

Par **jibi7**, le **01/11/2014** à **20:33**

En effet rien a comprendre mais simplement rappeler que tout jugement est signé par un juge et un greffier qui enregistre etc..et qui devrait pouvoir expliquer pourquoi l'acte ne sort pas !rnil me semble que ça ressort de sa specialité et responsabilité